



Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes

Des communes inclusives à l'autisme : le guide



Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes

A lors que dans le contexte français, les questions liées aux handicaps sont majoritairement traitées par des associations de professionnel.les, ou de parents (que leurs enfants soient mineurs ou majeurs), **CLE-Autistes est administrée uniquement par des personnes autistes majeures**, qui se réfèrent au concept de **neurodiversité** et **s'appuient sur le modèle social du handicap**. Elles attendent donc que les difficultés rencontrées dans leur parcours de vie soient analysées au prisme des recommandations de l'ONU et la convention relative aux droits pour les personnes en situation de handicap, ratifiée par la France. Parce que l'autisme est une particularité neurodéveloppementale, et pas une maladie, les personnes autistes n'en guériront pas. Cependant les personnes autistes **sont en situation de handicap** dans une société qui tolère les discriminations à leur encontre, ne garantissant pas leur accès aux soins, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, aux services publics, à la culture, à l'activité sportive ou de loisirs...

bref, **à une vie autonome**.

Les personnes autistes sont avant tout **des sujets de droit**, des citoyennes, et leurs difficultés d'insertion sociale sont aussi inhérentes à la désinformation du grand public et au manque de formation des professionnel.les (de l'enseignement, de la médecine, de l'orientation professionnelle...) Le droit de vote aux élections municipales ayant été autorisé aux personnes ayant une mesure de capacité juridique comme la tutelle, ou la curatelle (parmi elles, des personnes autistes et/ou aux capacités intellectuelles réduites), **CLE-Autistes adresse donc aux futurs maires des pistes pour rendre accessible et accueillantes vos communes aux personnes autistes**. Certaines revendications sont générales et s'appliquent également aux autres handicaps cognitifs, psychiques, physiques.

Des communes inclusives à l'autisme : le guide

1 Fournir une version FALC (Facile A Lire et Comprendre), ou tout autre moyen de communication adapté, pour rendre accessible à tous.tes le programme de votre liste.



Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes

2 Rendre accessible à toutes les personnes en situation de handicap, les lieux du débat citoyen et des élections, et d'accéder aux bureaux de vote en 2026.

3 Former les personnels municipaux à l'autisme et aux démarches administratives pour les personnes en situation de handicap. Et que les formateurs/trices soient autistes.

5 Élaborer un programme éducatif de sensibilisation contre les représentations validistes et psychophobes*.

4 Appliquez la loi sur l'accessibilité et en l'étendant à l'autisme pour tous les espaces (animation, culturels, administratifs) municipaux, voiries, petite enfance, écoles, transports municipaux.



Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes

7 Soutenir et autoriser les projets permettant tous les moyens pour mener une vie autonome avec des aides humaines orientées dans la collectivité et non en établissement spécialisé.

9 Favoriser les projets éducatifs qui veulent adapter les pédagogies aux élèves, et non l'inverse. Idem pour les projets d'insertion professionnelle.

*Le validisme se caractérise par la conviction que l'absence de handicap et/ou la bonne santé confère une position plus enviable et même supérieure à celle des personnes handicapées. La psychophobie est le validisme contre les handicaps mentaux, cognitifs et psychiques.

6 Organiser un groupe de travail sur l'autisme, en y conviant les personnes concernées, et en leur y accordant toute légitimité.

8 Développer un service public d'assistance personnelle à domicile et dans la cité sur le modèle de la ville de Barcelone.

10 Arrêt des subventions aux associations qui veulent dompter et standardiser les personnes autistes via des thérapies pathologisantes, consulter les personnes autistes sur chaque décision de subventions.